

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 30 janvier 2025

❖ Séance du 30/01/2025

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 23/01/2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○●○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, Christian BAUGROS, René NOAILLY, Roger JULIAN

❖ Etaient excusés : Stéphanie DORVIDAL, Alain LCHAT, Jérôme BONNARD, Pascal FOREST

●○○○○●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18/12/2024 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○●○○○○

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Délibération portant sur le vote des prix de l'épicerie du camping saison 2025

Le Maire propose de voter les tarifs de l'épicerie du camping comme suit pour la saison 2025 :

Eau gazeuse 50cl : 1€, Eau 50 cl : 0.50€, Eau 1.5L :1€, Soda : 1.50€, Chips : 2€, Café : 0.50€, Lait : 1€

Sucre : 0.20€ Biscottes : 1.50€ Tartines sans gluten bio : 1.5€ Salades : 3.50€ Pâté : 3€ Pates : 2€

Sauce Tomate : 1.50€ Plat préparé : 4.50€ Potage : 2.50€ Petit Potage : 1.50€

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur l'avenant à la convention CNRACL

M. le Maire expose que les modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Les nouveaux services sont :

- Demande de retraite CNRACL et RAFF
- Simulation de retraite CNRACL
- Compte individuel retraite CNRACL

Les services supprimés sont :

- Demande d'avis préalable
- Qualification des comptes individuels retraite (QCIR)
- Etablissement des cohortes

Les autres prestations restent inchangées. Les tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'avenant à la convention CNRACL 2023-2026 et d'autoriser Mr le Maire à signer tout document nécessaire.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur les demandes de subvention voyages scolaires

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier la demande de subvention reçue en mairie par le collège Notre Dame de Craponne sur Arzon concernant les voyages scolaires organisés en 2025. 1 enfant est concerné sur la commune. Le reste à charge par famille est de 543€ par enfant.

Après avoir analysé le dossier, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 40 € pour le voyage scolaire collège Notre Dame, sur présentation par la famille d'un justificatif de l'école de participation au voyage.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur les demandes de subvention**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier la demande de subvention de l'école primaire Saint Joseph de St-Bonnet-le-Château reçue en mairie concernant la participation au coût de fonctionnement. Après avoir analysé le dossier, le conseil municipal vote la subvention suivante : ECOLE ST JOSEPH par élève 1 158€. 5 élèves de la commune sont scolarisés dans cet établissement. Le coût total s'élève à 5 790€ pour 2024-2025

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'engagement des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget primitif de la commune il peut demander l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, en application des dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette ouverture de crédits permet d'engager les dépenses d'investissement nécessaires jusqu'au vote du budget.

Pour le budget de la commune, le Maire propose de voter des crédits ci-dessous pour la section d'investissement et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la Commune hors reste à réaliser :

Chapitre	BP 2024	DM	RAR	Budget Total	25% max autorisé
203	40 000€			40 000€	10 000€
2135	28 000€	13 321.45€	1 000 €	40 321.35€	10 080.36€
2138	26 000€			26 000€	6 500€
2188	10 000€			10 000€	2 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les ouvertures de crédits telles qu'elles viennent de lui être présentées et autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2024

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la convention du service commun commande publique de LFA**

Monsieur le Maire présente le service commun commande publique de LFA. Considérant la technicité particulière que ce service peut apporter à la commune et le besoin existant en matière de commande publique et d'assistance juridique, la commune souhaite solliciter ce service commun pour l'assistance technique sur ces missions. Pour ce faire, le montant de la mise à disposition est évalué sur un volume prévisionnel d'unités d'œuvre. A titre estimatif, le coût de l'unité d'œuvre applicable étant de 172 € pour la mission de base en commande publique, de 32€ pour la mission annexe en commande publique et de 64 € pour l'assistance juridique. Le remboursement de la mise à disposition s'effectuant par application des frais réels.

Il convient alors de proposer la signature de la convention pour un montant estimatif maximal de 3 000 euros

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE de faire appel au service commun commande publique et assistance juridique porté par Loire Forez agglomération, APPROUVE la convention qui s'y rattache et AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le déclassement de parcelles au Cros**

Considérant que la route ne passe pas réellement sur l'emprise du domaine public, une division a été réalisée.

Considérant la délibération n°DE_035_2024 du 19-07-2024 procédant au déclassement des parcelles définies lors de la première division.

Considérant que les limites dessinées posaient un problème d'accès à la parcelle B960, il a été fait une nouvelle division

Considérant que les Bandes de terrain désormais définies comme B2718 (236 m²) et B2719 (140m²) doivent être déclassées car ne servant pas à l'usage de la voirie : surface de 376m²

Considérant la demande de l'acquéreur de bénéficier d'un pas de porte devant leur propriété

Considérant que les biens du domaine public sont inaliénables

Considérant qu'un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Monsieur le Maire propose de constater le déclassement des parcelles précédemment citées du domaine public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- de déclasser les parcelles B2718 et B2719 précédemment citées

- annule et remplace la délibération n°DE_035_2024 du 19-07-2024

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la vente de parcelles au Cros**

Les propriétaires d'une maison 399 route du Cros souhaitent acquérir 2 parcelles communales, dont l'une précédemment déclassée du domaine public, afin de créer un pas de porte et une aire de stationnement pour leurs véhicules. Il est ainsi proposé de céder aux acquéreurs les bandes de terrain devant leur pas de porte : B2718 (236 m²) précédemment déclassée et B2716 (87m²) soit une surface totale de 323m². Concernant le tarif il est proposé d'établir un prix de 10€ du m² (le prix total sera défini suite au métrage précis du géomètre)

Les frais de géomètres liés au bornage des différentes parcelles seront pris en charge par les acquéreurs

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de céder les bandes de terrain au prix et aux conditions indiquées ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tout document lié à cette vente.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

●○○●○○□●○○○○

Questions diverses

- Association cœur vert de l'ASSE viendra replanter des arbres le long du plan d'eau dans le bois de l'hôpital. 2 classes d'Estivareilles viendront planter les arbres le mardi 14 avril
- Changer les poubelles autour du plan d'eau
- Réfection de la croix de Tardivier : le maçon doit passer
- FFR Pédestre pour être référencé
- Relevés piézomètres seront envoyés à la mairie
- Concert de brass bands le 13 juin 2025 à Leignecq
- Equipement cuisine pour la nouvelle salle : trouver du matériel d'occasion et avoir une garantie

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h00

